

Le verre ménager

Afin d'assurer la collecte du verre, matériau recyclable à l'infini, la C.A.P.M. a déployé de nombreuses bornes à verres en apport volontaire sur le territoire.

COMMENT TROUVER LA BORNE À VERRE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS ?

En complétant votre adresse dans l'encadré en bas de page, vous trouverez la localisation de la borne à verre la plus proche de chez vous.

QUE DOIT-ON METTRE DANS LA BORNE A VERRE ?

Seuls les emballages en verre sont acceptés dans la borne à verre à savoir les **bouteilles en verre, bocaux en verre, pots en verre et flacons de parfum.**

Ne sont pas collectés : les ampoules et les lampes, la vaisselle, les miroirs. Ces déchets sont à jeter dans la poubelle ordinaire.

Bonus : Pas besoin de retirer les étiquettes : elles sont retirées sur le centre de traitement !

TRIER LE VERRE, POUR QUOI FAIRE ?

Grâce à la collecte sélective en apport volontaire le verre peut être recyclé à l'infini.

D'un point de vue économique et écologique, trier le verre n'a que des avantages. Ainsi, une tonne de verre recyclée c'est des économies de matières premières (0,66 tonnes de sable et 0,1 tonnes de calcaire), d'eau (1,17 m³) et d'énergie (1,46MWh).

Par ailleurs, Le SMITOM Nord Seine-et -Marne est signataire d'une convention avec le comité départemental de la Ligue Contre le Cancer. Chaque geste de tri contribuera au soutien de cette association.

POUR TROUVER VOTRE POINT D'APPORT DE VERRE MÉNAGER, INDIQUEZ VOTRE ADRESSE :



POUR ALLER PLUS LOIN

Vous souhaitez en apprendre plus sur le tri du verre et son recyclage ? Voici quelques liens qui pourront vous être utiles !

[Le point sur les emballages en verre](#)

[Le recyclage du verre d'ici 2029](#)

[Fabrication du verre](#)

[Itinéraire d'une bouteille en verre : du tri au recyclage](#)